

ADJMC

SCI au capital de 117 385,74 Euros

Dont le siège social se situe

49 Avenue Clovis Hughes

83370 Saint Aygulf

Inscrite au RCS de Fréjus sous le numéro 402 594 055

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 15 Septembre 2025 à Saint Aygulf.

L'assemblée est présidée par Joël METAY, et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de la Société.

L'assemblée donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Associés présents

Sont présents, et ont signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal :

Joël METAY détenant 50% des parts

Andrée METAY née Guilloizeau détenant 50% des parts

L'assemblée est ainsi habilitée à prendre la décision de transfert du siège social

Ordre du jour

Transfert du siège social

Résolution 1- Changement de siège social

Il est décidé de procéder au transfert du siège social de la Société à l'adresse suivante :

7 Rue de Subrette

44290 Guémené-Penfao

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

En conséquence l'article 3 des statuts portant sur le siège social est modifié comme suit

Le siège social est fixé à 7 Rue de Subrette 44290 Guémené-Penfao, à compter du 15 Septembre 2025

Résolution 2 – Pouvoir

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises. Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne prenant la parole, la séance est levée.

Le présent procès-verbal est dressé pour servir et valoir ce que de droit



Joël METAY
Co-gérant



Andrée METAY
Co-gérante